

RÈGLEMENT TRANS'VERCORS VTT 2017

Article 1 :

a) **Présentation des épreuves :**

La Trans'vercors VTT est organisée les 26 et 27 août 2017, par l'association «TRANS 'VERCORS» et la société Idée Alpe, organisateur opérationnel. Plusieurs parcours sont proposés.

- **Le samedi 26 août, 3 parcours :**

en version randonnée: 6, 16, 25 km autour de Lus La Croix Haute

- **KID RACES 6 km :** Randonnées pour les moins de 12 ans (2006 et après) pour s'initier aux joies du VTT en Montagne. L'ouverture et la fermeture de course sera assurée par l'organisation. Les parents voulant accompagner leurs enfants pourront le faire.
- **FAMILY RUN 16 km :** Les enfants ayant fait les kid races peuvent participer gratuitement , cette épreuve est ouverte aux enfants de 10 à 14 ans accompagnés de leurs parents et seul à partir de 15 ans (tous les mineurs devront avoir une décharge parentale)
- **FREE RANDO 25 km :** ouverte à partir de 15 ans (tous les mineurs devront avoir une décharge parentale)
- **LA STREET RACES** en semi-nocturne : une formule ludique par équipe de deux avec un concours de l'équipe la mieux déguisée. Une épreuve à l'américaine en relais sur un circuit en boucle dans le village; ambiance chaleureuse garantie.
- 18H30: un adulte -un enfant (jusqu'à minimés 2004) 4 tours chacun
- 19H : deux adultes (ouvert à partir de cadets 2002) 5 tours chacun
- (tous les mineurs devront avoir une décharge parentale)

Tous les parcours sont en boucle au départ de Lus-La-Croix-Haute

- **Le dimanche 27 août, 5 parcours :**

en version randonnée:

- 24, 40, 60, 80 et 100 km

en version chronométrée:

- 40, 60 et 100 km

Les parcours de 60, 80 et 100 km partiront de Lus-La-Croix-Haute et arriveront à Gresse-En-Vercors et le 24 et le 40 km seront en boucle au départ de Gresse-En-Vercors.

Tous les parcours sont ouvertes aux VAE, en formule rando; il n'y aura pas de classements pour les VAE. Attention pour les parcours du 100 et 80 km, il faudra prévoir une 2ème batterie.

b) Horaires de départ:

- **Le samedi :**
 - 11h, la Kid Races
 - 14h, la Free Rando 25 km
 - 14h15, la Family Run 16 km
 - 18h30, la Street Race

- **Le dimanche :**
 - De Lus la Croix Haute**
 - 7h, le 100 km
 - 7h30, le 80 km
 - 9h, le 60 km

 - De Gresse en Vercors**
 - 9h, le 40
 - 9h30 le 24 km

La Trans' Vercors est une épreuve labellisée «Randos d'Or» par la fédération Française de Cyclisme. Les parcours sont ouverts à tous, licenciés ou non.

Article 2 :

a) Généralités

- Les itinéraires sont adaptés au VTT et tracés pour être accessibles à tous pratiquants, il appartient cependant aux participants de vérifier leur aptitude technique et physique à réaliser les parcours dans de bonnes conditions et de prévoir un matériel et un équipement adapté.
- L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du règlement.
- **Les participants sont informés qu'ils peuvent être amenés à emprunter ou à traverser des routes ouvertes à la circulation sur lesquelles ils ne sont pas prioritaires. Les participants doivent impérativement respecter le code de la route et les consignes des signaleurs.**
- Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent.
- Les concurrents doivent s'informer des modifications éventuelles apportées ultérieurement au présent règlement.
- L'épreuve se déroulera en conformité avec le règlement du territoire et des communes traversées.
- Tous les parcours sont jalonnés, l'itinéraire balisé est obligatoire, tout abandon doit être signalé à l'organisation dans les meilleurs délais.

- Les participants s'engagent à respecter les autres usagers, participants ou non, ainsi que l'environnement et la nature en ne laissant aucune trace de leur passage. A ce titre, les ravitaillements sont constitués de nourriture sans emballage et aucune bouteille d'eau n'est distribuée.
- Les sportifs handicapés sont les bienvenus dans la mesure où ils sont capables de réaliser les parcours en autonomie ou avec leur propre assistance.
- A votre arrivée à Gresse en Vercors, un parc à vélos sera mis en place pour votre confort.

Article 3 :

A - inscriptions :

Tous les participants devront avoir pris connaissance du présent règlement et rempli un bulletin d'inscription en ligne sur le site www.transvercors-vtt.com.

Possibilité d'inscription sur place pour épreuves du samedi et pour les randonnées du dimanche. Les inscriptions en ligne seront closes le 23 Août à minuit.

1) Conditions d'inscriptions aux randonnées:

Pour toutes les randonnées « Trans'vercors VTT » les participants s'engagent à être en bonne forme physique et à n'avoir aucune contre-indication à la pratique du VTT .

- Randonnées : parcours de 6 km:

Randonnées pour les moins de 12 ans (2006 et après), leur inscription restant à la seule appréciation des parents et de toute façon une autorisation parentale est exigée.

- Randonnées : parcours de 16 km :

cette épreuve est ouverte aux enfants de 10 à 14 ans accompagnés de leurs parents et à partir de 15 ans seul (tous les mineurs devront avoir une décharge parentale).

- Randonnée 24 et 25 km :

ouverte à partir de cadets 2002 (tous les mineurs devront avoir une décharge parentale)

- Randonnée 40 :

Cette épreuve est ouverte à partir de juniors (né en 2000 et avant), le jour de l'épreuve.

- Randonnée 60, 80 et 100 km :

Elles sont ouvertes à partir de 19 ans et plus le jour de l'épreuve.

2) Conditions d'inscriptions aux épreuves chronométrées:

- Parcours chronométré de 40 km :

Cette épreuve est ouverte à partir de juniors (né en 2000 et avant), le jour de l'épreuve.

- Parcours chronométré de 60 et 100 km :

Cette épreuve est ouverte aux participants âgés de 19 ans (né en 1998)et plus, le jour de l'épreuve.

3) Pièces justificatives à présenter pour les épreuves chronométrées :

- **Pour les licenciés**

Une photocopie de la licence en cours de validité avec visa médical est exigée.

Seules les licences FFC ; FSGT ; UFOLEP ; FFTRI ; FFCAM + licence VTT étrangère (permettant la pratique en compétition) sont autorisées.

- **Pour les non-licenciés**

Un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition daté de moins d'un an à la date de la Trans'Vercors. Ce certificat médical sera conservé par l'organisation, merci de prévoir une copie. (Les non licenciés FFC devront payer 2€ en plus des tarifs ci-dessous)

B - tarifs :

Cette année nous mettons en place un système de prix dégressif pour être accessible au plus grand nombre.

ETE													
26-27 Aout	5 Km rando	16 Km rando	25Km rando	Street AD	Street enf	24 km rando	40 km chrono	40 Km Rando	80 Km rando	60 Km chrono	60 Km rando	100 Km chrono	100 Rando
01/04 au 28/05	4 €	8 €	13 €	8 €	4 €	15 €	23 €	18 €	28 €	27 €	22 €	33 €	28 €
29/05 au 23/07	4 €	8 €	13 €	8 €	4 €	21 €	29 €	24 €	34 €	33 €	28 €	39 €	34 €
24/07 au 13/08	4 €	8 €	13 €	8 €	4 €	24 €	35 €	30 €	40 €	39 €	34 €	45 €	40 €
14/08 au 23/08	4 €	8 €	13 €	8 €	4 €	27 €	40 €	35 €	45 €	44 €	39 €	50 €	45 €
Sur place	6 €	10 €	15 €	8 €	4 €	30 €		40 €	50 €		45 €		50 €
				gratuit si déjà inscrit a une course	gratuit si déjà inscrit a une course								

Article 4 :

a) modalités d'organisation des épreuves :

- L'organisation assure le balisage des parcours avec une signalétique spécifique. Des postes de contrôle sont disposés sur les parcours, les concurrents doivent impérativement respecter les consignes des contrôleurs.
- Des assistances techniques sont prévues sur les parcours, cependant les participants doivent s'assurer du bon fonctionnement de leur vélo et disposer du matériel obligatoire décrit ci-après.
- L'organisation ne pourrait être tenue pour responsable en cas d'accident ou d'incident survenu à la suite d'un défaut mécanique.
- En randonnée comme en parcours chronométré, le port de la plaque de guidon est obligatoire.
- Des barrières horaires seront mises en place sur les parcours 60,80 et 100 KM. Les lieux et les horaires de ces barrières horaires seront communiqués de nouveau au départ des épreuves.
- Pour le confort des concurrents du 100 KMS, après 13h55 au KM69, ils seront détournés sur le 80 KMS
- Des ravitaillements en eau et en nourriture sont disposés régulièrement sur les parcours et à l'arrivée mais aucune bouteille d'eau n'est distribuée sur les parcours.

b) matériel obligatoire pour tous les parcours :

- une gourde ou poche à eau.
- Un gobelet ou autre récipient individuel. Aucun gobelet ne sera fourni au ravitaillement
- Un casque VTT homologué.
- Un nécessaire de réparation vélo : chambre à air, pompe, rustines et colle.
- 1 maillon rapide, dérive chaîne (jeu de clefs et patte de dérailleur conseillés).
- une veste coupe-vent.
- des barres énergétiques.
- une couverture de survie.
- Un téléphone portable.

L'organisation se réserve le droit de procéder à des contrôles de ce matériel à tout moment des parcours et à mettre hors course les concurrents non porteurs de ce matériel.

Article 5 :

a) sécurité:

- Des postes de secours en liaison radio sont disposés sur les parcours et à l'arrivée. En cas d'accident il appartient aux concurrents de se porter assistance mutuellement et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours.

b) attitude à adopter en cas d'accident :

- arrêter un ou plusieurs autres participants, rester avec le blessé sans le manipuler s'il est inconscient, pratiquer les gestes de premier secours si vous les *connaissez*, prévenir l'organisation par téléphone avec les N° d'urgence indiqués sur les plaques de guidon ou en vous rendant au CP le plus proche, baliser et repérer au mieux le lieu de l'accident.

Article 6 :

Classements, catégories pour les épreuves chronométrées:

- **Espoirs-Seniors**, années de naissance : 1988 à 1998 inclus.
- **Master 1**, années de naissance : 1978 à 1987.
- **Master 2**, années de naissance : 1968 à 1977.
- **Master 3**, années de naissance : 1967 et avant

Seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leur récompense. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée .

Article 7 :

Assurances

- L'organisation souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation et des concurrents à l'égard des dommages matériels et corporels causés aux tiers.
- Les concurrents non licenciés participant aux randonnées et aux courses chronométrées doivent avoir une assurance en responsabilité civile personnelle.

- Il est fortement recommandé de souscrire une police d'assurance « individuelle accident » ou de vérifier que votre assurance comprend cette garantie.
- Une assistance individuelle accident est proposée en option aux participants. Les garanties de cette assurance sont disponibles sur le site <http://www.transvercors-vtt.com/>.

Article 8 :

Transports:

- Un service de navettes entre Gresse en Vercors et Lus la Croix Haute sera mis en place pour vous permettre de vous rendre sur le site de départ (Lus la Croix Haute).
- Les navettes seront à réserver sur internet lors de votre inscription au tarif de 14€ / personne, et voici les horaires :
 1. - samedi 18h
 2. - dimanche 6h30 uniquement pour les participants au 60km
 3. - dimanche entre 14h et 18h

Article 9 :

Mise hors course d'un concurrent:

- Manœuvres déloyales et infractions au règlement.
- Comportement dangereux ou antisportif.
- Non-respect des consignes de l'organisation.
- Non-respect du parcours balisé ou absence de passage aux points de contrôles.
- Contravention aux règles du respect de la nature (abandon de déchets).
- Dépassement des barrières horaires :
 1. 80 et 100 km 14 h au km 60 (arrêt des concurrents)
 2. 100km : à 13h55 au KM 69 (détourner sur le 80 km)

Article 10 :

Réclamations, abandons:

- Toute réclamation devra être déposée dans un délai d'une heure après l'arrivée des concurrents par écrit auprès du directeur de course.
- Les décisions du comité de course sont souveraines.
- Tout abandon doit être signalé dans les plus brefs délais au CP le plus proche ou par téléphone en utilisant le n° de l'organisateur indiqué sur la plaque.

Article 11:

Chronométrage : Le chronométrage sera effectué de manière traditionnelle sans puce.

Article 12 :

Loi informatique et liberté:

- Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre

intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : info@transvercors.com en indiquant leurs coordonnées.

Article 13 :

Droit à l'image:

- Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 :

Modifications, neutralisations et Annulations:

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 15

Remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation:

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription moins 5 € de frais de dossier si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, bulletin météo d'alerte...).

1. Annulation intervenant plus de 15 jours avant le départ de l'épreuve

En cas d'annulation de la participation du concurrent plus de 15 jours avant le départ de l'épreuve, l'organisation retiendra une somme forfaitaire de 5 euros pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation.

2. Annulation intervenant pendant les 15 jours précédents le départ de l'épreuve

Toute annulation survenant pendant les 15 jours précédents le départ de l'épreuve ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif (La déduction des 5 euros forfaitaires sera réalisée). Toute demande de remboursement devra impérativement être faite dans un délai de 3 jours après l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.